



Amiante
DPE
Plomb - Électricité -Gaz
Superficie Carrez / Boutin
ERP - Attestation RT
Audit Énergétique Réglementaire

COEF SARL
1533, chemin de Contéol
42600 BARD
06 87 38 72 34
contact@coef-diag.fr

Conseils & Expertises

www.coef-diagnostics.fr

Résumé de l'expertise n° 241022/21672/COEF-DIAG

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **16, Rue Beaumarchais**


Commune : **42100 ST ETIENNE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Appartement - T4 au 3ème Etage, Lot numéro 25

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

| | Prestations | Conclusion |
|--|-------------|--|
| | Mesurage | Superficie Loi Carrez totale : 85,56 m ² Surface annexe : 22,37 m ² |
| | DPE | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> 383 kWh/m²/an 120 kg CO₂/m²/an G </div> Estimation des coûts annuels : entre 4 080 € et 5 580 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2442E4002727U |
| | Amiante | Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. |
| | Gaz | L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. (norme 2022) |
| | Électricité | L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.</p> |
|  | <p>Etat des Risques et Pollutions</p> | <p>L'Etat des Risques délivré par SARL COEF en date du 13/11/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°92/DDPP/2019 en date du 04/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acqureur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques. Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par : - Le risque Risque miniers Effondrement localisé et par la réglementation du PPRm multirisque approuvé le 05/02/2018 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.- Le risque Risque miniers Tassement-glisement minier et par la réglementation du PPRm multirisque approuvé le 05/02/2018 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8. Le bien se situe dans une zone non réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Du fait de sa situation, le bien n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L.122-11 3° du Code de la construction et de l'habitation. La remise d'une attestation retrait-gonflement des argiles (ou RGA) à l'autorité ayant délivré le permis de construire n'est pas obligatoire. Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.</p> |